

	<i>Page</i>
Présentation de l'enquête	3
Un bilan général	4
Situation familiale et professionnelle	5
Evolution du statut juridique	7
Evolution des productions	8
Evolution des surfaces	9
Environnement technico-économique et social	9
Les mesures socio-structurelles	10
Les avantages successoraux	10
Les résultats économiques	11
La situation financière	13
Conclusion	14
Annexes	15
Lexique	16

Cette étude a été réalisée par Paul TILLY de la Division de l'Économie de l'Exploitation Agricole au CNASEA

Le CNASEA, en partenariat avec les ADASEA et le ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation a déjà examiné, à plusieurs reprises, la situation des jeunes agriculteurs bénéficiaires de la DJA 3 ans après leur installation pour les agriculteurs installés de 1979 à 1985. En outre, une étude comparative a été réalisée sur un échantillon de jeunes agriculteurs dont la moitié avait réalisé un PAM (Plan d'amélioration matérielle) 6 ans après leur installation en 1984.

Les résultats économiques constatés étaient très dispersés puisque environ 10 % avaient des revenus par UTAF négatifs et 10 % des revenus par UTAF supérieurs à 200 000 F. L'endettement atteignait souvent des seuils limites. Une majorité de ces jeunes agriculteurs a dû affronter les conséquences d'une politique communautaire de maîtrise des principales productions et de baisse des prix alors qu'ils étaient en phase de développement et de modernisation. Dès 1984, les producteurs laitiers ont dû faire face à l'établissement des quotas laitiers et l'année 1993 a vu la mise en place de la nouvelle PAC par l'instauration d'aides directes au revenu en compensation de la réduction progressive du soutien des prix des céréales et protéagineux. D'autres ont subi des crises spécifiques à leur production. C'est pourquoi, il est apparu opportun de dresser un bilan au terme de 10 années d'activité. Cette période est par ailleurs celle pendant laquelle les jeunes agriculteurs bénéficiaires des aides de l'Etat se sont engagés à exercer la profession d'agriculteur.

Toujours en partenariat avec les ADASEA et le ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation, ainsi qu'avec l'INRA (station d'économie et de sociologie rurales de Rennes), le CNASEA a réalisé une enquête auprès d'un échantillon de 936 jeunes agriculteurs qui avaient déjà été enquêtés 3 ans après leur installation.

Tandis que le CNASEA établit un bilan global des installations, apprécie les principales évolutions intervenues et prévisibles, l'INRA s'attache à estimer les conditions de vie des ménages en fonction de la situation professionnelle des conjoints d'exploitants.

PRESENTATION DE L'ENQUETE

L'enquête a été réalisée auprès d'un échantillon de 936 jeunes agriculteurs installés dans 14 départements entre 1981 et 1984, ayant déjà été enquêtés 3 ans après leur installation (cf. Annexes *Tableau 1*).

Elle permet d'effectuer un bilan global des installés : taux et motifs de cessation d'activité, degré de satisfaction, handicaps rencontrés, perspectives d'avenir.

En outre, sont examinées les évolutions des situations familiales, de la main-d'oeuvre, des formules juridiques, de la SAU, de l'environnement technico-économique, des OTE (Orientation technico-économique), des activités de diversification et des mesures socio-structurelles.

Les principales données comptables des années 1992 et 1993 permettent de mesurer l'évolution du revenu et de la structure financière.

Enfin, une partie de l'enquête est consacrée aux emplois exercés par les conjoints d'exploitants ainsi qu'aux conditions de vie des ménages dont le conjoint exerce une activité rémunérée ; elle fait l'objet d'une étude particulière de l'INRA.

UN BILAN GENERAL

Les cessations d'activité

Une dizaine d'années après l'installation, on dénombre 58 cessations d'activité, soit un taux de 5,8 %. Dans deux départements, le taux est supérieur à 10 % (Finistère, Manche) et dans deux autres, il est égal à zéro (Indre et Loire, Somme).

Les cessations apparaissent dans la plupart des OTE, sans concentration particulière dans l'une ou l'autre. Les jeunes agriculteurs installés à titre individuel sont plus souvent touchés par les cessations d'activité (presque 3 fois plus), ainsi que les célibataires et les divorcés.

Les motifs de cessation sont très divers. Presque tous les motifs, parmi la trentaine qui était proposée dans le questionnaire, ont été cités dans chacun des trois ordres de priorité (*voir annexe*).

Les motifs ayant été cités en premier lieu se répartissent en 4 groupes d'égale importance : problèmes personnels (maladie, accident, mésentente), insuffisances de superficie, accidents relatifs à la production ou à la commercialisation, charges financières ou de gestion trop lourdes.

Les changements d'exploitation

Près de 5 % des jeunes agriculteurs ont changé d'exploitation sur la période. Les exploitations initiales ne présentaient aucune caractéristique spécifique en matière de surface, mode de faire valoir, type de production, nature juridique. Les raisons de ces changements sont à rechercher dans les motivations particulières des jeunes agriculteurs et les opportunités diverses (changement de statut matrimonial, succession, mésentente, etc).

Les difficultés rencontrées

Les motifs de difficulté rencontrés sont les mêmes que pour les cessations d'activité (*voir annexe*). Chaque enquêté pouvait indiquer de 1 à 3 difficultés par ordre de priorité décroissante. Les indications suivantes tiennent compte des réponses cumulées.

Près de la moitié des jeunes agriculteurs ont éprouvé des difficultés face à la baisse des cours des produits agricoles. Un quart d'entre eux ont été handicapés par la mise en place des quotas laitiers (la quasi totalité des producteurs laitiers), et un autre quart par une superficie insuffisante.

Les problèmes personnels ont touché 6 % des agriculteurs dont 4 % pour la maladie ou l'accident et 2 % pour la mésentente entre associés ou conjoints.

Les principales autres sources de difficulté proviennent d'aléas climatiques (20 %), de terres de mauvaise qualité (15 %), de l'obligation d'acheter des terres ou des bâtiments (12 %), d'un endettement trop important (13 %) ou encore de charges de structures trop élevées (17%).

D'autre part, près de 40 % des agriculteurs ont connu des périodes de situation financière fragile, avec des retards de paiement supérieurs à 3 mois, et 14 % ont déposé une demande d'aide aux agriculteurs en difficulté.

Quel degré de satisfaction les agriculteurs ont-ils de leur situation ?

(cf. Annexes Tableau 2)

19 % des agriculteurs se déclarent "globalement satisfaits" de leur situation, 62 % "assez satisfaits" et 19 % "pas satisfaits". Le degré de satisfaction est corrélé avec le niveau de revenu. On est 2 fois plus satisfait dans les tranches de revenu élevé que dans les tranches de revenu les plus faibles.

Il n'existe pas de différence significative en fonction des zones géographiques CEE, des situations familiales ou des professions du conjoint. En revanche, les exploitants en GAEC sont un plus souvent satisfaits que les autres tandis que les maraîchers, horticulteurs et les arboriculteurs sont davantage mécontents.

Comment voient-ils leur avenir ? (cf Annexes Tableau 3)

L'échantillon se partage en raison de deux tiers d'agriculteurs qui estiment que les perspectives d'avenir sont plutôt favorables pour leur exploitation et d'un tiers qui pensent le contraire.

On remarque également une certaine corrélation entre les perspectives d'avenir et le niveau de revenu, bien qu'elle soit moins prononcée que pour le degré de satisfaction. Dans la tranche de revenu inférieur à 30 000 F, les optimistes et les pessimistes se répartissent presque à égalité.

C'est dans les productions végétales (à l'exception des viticulteurs) que l'on déclare le plus souvent avoir des perspectives d'avenir défavorables. Les producteurs de céréales, oléagineux, protéagineux étaient inquiets au début de la mise en place de la nouvelle politique communautaire avec la réduction du soutien des prix et l'obligation d'une mise en jachère d'une partie des terres cultivées.

Les arboriculteurs venaient de subir deux années de forte baisse de revenu et les maraîchers voyaient leur revenu stagner après une forte baisse en 1992.

SITUATION FAMILIALE ET PROFESSIONNELLE

Les 878 agriculteurs de l'enquête encore en activité sont âgés de 36 ans en moyenne, les valeurs extrêmes étant 28 et 48 ans.

La proportion des hommes s'élève à 96,5 %, tandis que le nombre moyen d'enfants par couples est de 2,2.

Le taux de célibat est passé de 62 % à l'installation à 21 % en une dizaine d'années. L'enquête ne distingue pas les personnes mariées et en union libre. Celles-ci sont donc incluses dans le groupe des mariés, et considérées comme tels.

Il apparaît plus important dans les départements de montagne (Doubs, Haute-Loire, Tarn, Creuse) mais aussi en Saône et Loire et dans le Finistère. En zone de montagne, il est de 26 %, contre 17 % en zone de plaine, alors que les structures des âges par zone sont identiques.

La main d'oeuvre (cf. Annexes, Tableau 4)

Les quantités de travail indiquées ci-après résultent des déclarations des agriculteurs. Elles n'ont pas fait l'objet d'enregistrement. Cependant, une certaine homogénéité est constatée au sein de chaque OTE.

Le temps de travail moyen sur une exploitation s'élève à 5 270 heures, dont près de 90 % est fourni par le chef d'exploitation et le conjoint, ainsi que les associés exploitants en cas de société. Seules 9 % des exploitations emploient des salariés permanents et 14 % des salariés temporaires.

Les salariés permanents travaillent principalement dans les productions végétales et les salariés temporaires plutôt dans les productions maraîchères, horticoles, viticoles et arboricoles.

Le temps de travail annuel sur l'exploitation du chef est estimé à 2 840 heures en moyenne, avec un premier décile à 2 210 heures et un neuvième décile à 3 650 heures. Cela équivaut à une durée moyenne hebdomadaire de 54 heures, sur la base de 52 semaines, ou de 60 heures, sur la base de 47 semaines. Aucune différence n'est observée par rapport au statut juridique. En revanche, le temps de travail varie selon les OTE. On travaille davantage dans les exploitations d'élevage où la durée du travail varie de 2 800 à 3 150 heures selon les OTE, que dans les exploitations de culture (2 200 à 2 600 heures selon les OTE).

Les exploitants exercent une activité rémunérée extérieure, à raison de 7 % d'entre eux, pour une durée moyenne de 900 heures. Leur temps de travail sur l'exploitation (2 200 heures) est alors inférieur au temps moyen de l'ensemble. La moitié d'entre eux relèvent de 3 départements : Landes, Tarn, Indre-et-Loire. Ils exercent le plus souvent leur activité comme entrepreneurs de travaux forestiers, puis comme salariés non-agricoles et salariés para-agricoles.

La situation professionnelle des conjoints est la suivante :

44 % travaillent à titre exclusif ou principal sur l'exploitation,
 35 % travaillent à titre exclusif ou principal à l'extérieur,
 11 % exercent une activité uniquement à titre secondaire, le plus
 souvent sur l'exploitation,
 8 % se déclarent sans profession,
 3 % se déclarent au chômage.

Très peu de conjoints (3 %) travaillent à la fois sur l'exploitation et à l'extérieur. Le taux d'activité des conjoints travaillant à l'extérieur de l'exploitation depuis l'installation est resté stable.

Les conjoints qui ne travaillaient pas sur l'exploitation trois ans après l'installation continuent à ne pas y travailler pour 3/4 d'entre eux, tandis que 25 % y travaillent désormais, dont les 3/4 à titre exclusif ou principal.

Les conjoints qui travaillaient sur l'exploitation y travaillent encore pour les 3/4 (dont 90 % à titre principal) ; près de 20 % ont trouvé une profession à l'extérieur majoritairement à titre exclusif ou principal, et 5 % sont sans profession.

Dans les couples constitués entre les 2 enquêtes, les conjoints travaillent davantage à l'extérieur que sur l'exploitation (44 % contre 37 %).

Evolution du travail des conjoints entre l'exploitation et l'extérieur (en %)

en n + 3	en 1993		
	travaille sur l'exploitation	travaille à l'extérieur	sans profession ou au chômage
travaillait sur l'exploitation	75	20	5
ne travaillait pas sur l'exploitation	25	60	15

Les conjoints travaillant sur l'exploitation en 1993 exercent leur activité agricole pendant une durée moyenne de 1 700 heures. La dispersion s'étend de 600 heures pour le premier décile à 2 840 heures pour le neuvième décile. **Lorsqu'ils travaillent à l'extérieur**, leur durée d'activité moyenne est de 1 600 heures avec des écarts à la moyenne moins importants (800 heures et 2 300 heures pour le 1er et le 9ème décile).

S'ils travaillent sur l'exploitation dans un cadre sociétaire, ils sont associés exploitants six fois sur dix.

Le nombre d'UTAF est passé de 1,6 à 1,7 en moyenne. La moitié des exploitants n'ont pas modifié la quantité de main d'oeuvre familiale, 30% ont augmenté de 0,9 UTAF et 20 % ont diminué de 0,7 UTAF.

Compte tenu de la charge de travail souvent importante dans les exploitations d'élevage, la diversification des activités sur l'exploitation ne paraît guère susceptible de se développer, sauf à opérer un transfert du travail de l'exploitant vers une main-d'oeuvre salariée, ou à envisager un retour des conjoints travaillant à l'extérieur.

EVOLUTION DU STATUT JURIDIQUE

La part des GAEC n'a pratiquement pas changé sur la période observée (27 %), mais un quart des GAEC d'origine se sont transformés en exploitations individuelles et en EARL unipersonnelles ou pluripersonnelles. La part des exploitations individuelles a diminué de 9 % au profit des EARL unipersonnelles (3 %) et pluripersonnelles (6 %) dont le statut a été créé en 1985. 17 % des exploitations individuelles sont devenues des GAEC (9 %), des EARL unipersonnelles (6 %) ou des SCEA (1 %).

Au total, 20 % des exploitations ont changé de statut juridique.

Le nombre d'associés par GAEC demeure identique à 2,3 et la part du capital détenue par les jeunes agriculteurs augmente très légèrement (43 % à 48 %).

Evolution du statut juridique (en %)

1993 Origine	Individuelle	GAEC	EARL unipersonnelle	EARL pluri- personnelle	autres	TOTA L
Individuelle	60.6	6.3	0.3	4.2	0.5	72.0
GAEC	2.4	20.2	1.9	2.5	0.2	27.1
Autres	-	0.1	0.1	-	0.3	0.6
Total	63.2	26.6	2.3	6.9	1.0	100.0

EVOLUTION DES PRODUCTIONS (cf. Annexes, *Tableau 5*)

Si 40 % des exploitations ont changé d'OTE, la plupart des changements se sont réalisés vers des OTE voisines, le plus souvent dans un double sens.

L'effectif de l'OTE "lait" est resté constant (32 % du total). Près de 20 % des exploitations laitières d'origine ont été réorientées vers des OTE moins spécialisées, associant l'élevage et les cultures tandis qu'un nombre équivalent a renforcé la production laitière.

Les OTE "herbivores et agriculture" et "grandes cultures" ont perdu respectivement 40 % et 30 % de leurs effectifs, alors que l'OTE "viande bovine" a gagné 30 %.

On dénombre assez peu d'agriculteurs ayant en 1993 une activité de transformation de leurs produits (10 %) et, parmi ceux-ci, plus des 3/4 avaient commencé à l'installation. Les activités de transformation le plus souvent recensées concernent la viticulture dans la moitié des cas, les produits laitiers, les viandes de palmipèdes, volailles et autres animaux.

Une douzaine d'agriculteurs (1 %) ont une activité d'agrotourisme (gîte rural, chambre d'hôtes) tandis qu'une vingtaine (2 %) assurent des prestations de services ou de travaux agricoles ou d'entretien de la nature.

La valorisation des produits au moyen d'une reconnaissance officielle de qualité (label, certification, appellation contrôlée) ou d'une marque, demeure l'apanage d'un petit nombre (4 %).

La moitié des exploitants ont fait évoluer leur système de production soit en introduisant de nouvelles productions à titre complémentaire (29 %) ou principal (13 %), soit en augmentant substantiellement certaines productions existantes au départ (18 %), soit encore par l'abandon de productions initiales (14 %).

Ce sont les productions de lait et de viande bovine qui ont été le plus souvent introduites à titre principal ou développées sur les exploitations.

Parmi les productions introduites à titre complémentaire, on trouve essentiellement des cultures fourragères (prairies temporaires, permanentes, maïs-fourrage, plantes sarclées fourragères), des céréales (blé, orge, maïs, grain), oléagineux et protéagineux.

La commercialisation des produits se fait généralement d'une manière traditionnelle. A peine 10 % des agriculteurs utilisent une démarche de vente directe auprès des consommateurs ou des distributeurs.

EVOLUTION DES SURFACES

La SAU moyenne des exploitations est passée de 41 ha à l'installation à 67 ha en 1993, représentant une augmentation de près de 70 %.

La plupart des exploitations ont vu leur surface évoluer : 86 % ont augmenté de 31 ha en moyenne, 4 % ont diminué de 8 ha et 10 % sont restées stables.

Les exploitations individuelles (en n + 3 et en 1993) sont passées de 31 ha à 52 ha (+ 68 %), et les GAEC de 67 ha à 99 ha (+ 48 %). L'importance de cet accroissement doit être relativisée en fonction des surfaces mises en valeur à l'installation en 1994, qui atteignent 44 ha pour les individuelles et 99 ha pour les GAEC. La tendance à l'agrandissement va continuer puisque 13 % des exploitations ont un projet d'accroître leurs surfaces de 22 ha en moyenne.

Le fermage demeure le mode de faire valoir dominant, puisque 77 % des terres y sont soumises (90 % à l'installation) ; mais les agrandissements se font davantage en propriété (40 %). Les exploitations libérées par les préretraités ont permis à 10 % des agriculteurs de s'agrandir, de 27 ha en moyenne.

ENVIRONNEMENT TECHNIQUE-ECONOMIQUE ET SOCIAL
(cf. Annexes, *Tableau 6*)

La gestion des exploitations demeure une priorité bien qu'une tendance à la baisse se manifeste quant à son intérêt : 80 % des agriculteurs continuent de tenir une

comptabilité de gestion (la tenue pendant 10 ans est un engagement du bénéficiaire de la DJA), et 60 % font appel à un conseiller de gestion (70 % à l'installation).

Les exploitants sont de plus en plus soumis au régime réel du bénéfice agricole (53 % contre 17 %) dont plus de la moitié d'entre eux au régime réel normal.

Les jeunes agriculteurs ont reçu des conseils techniques en 1993 par des organismes de développement pour 40 % d'entre eux et par les entreprises d'approvisionnement ou de transformation pour 51 %. Il reste un tiers des agriculteurs n'ayant pas reçu de conseils techniques et 13 % n'ayant reçu ni conseil de gestion, ni conseil technique.

L'utilisation en commun du matériel s'est développé : 50 % environ des agriculteurs adhèrent à une CUMA et autant utilisent du matériel en copropriété. Au total, 70 % ont recours à l'une ou l'autre formule en 1993 contre 60 % à l'installation. L'entraide est une formule utilisée par 70 % des agriculteurs.

Les jeunes agriculteurs sont majoritairement syndiqués (61 % contre 65 % à l'installation) et lisent pour la plupart la presse agricole (85 %).

Ils s'investissent de plus en plus dans des responsabilités extérieures professionnelles (37 % contre 20 %), syndicales (19 % contre 13 %), associatives (26 % contre 22 %), ou électives (16 % contre 8 %) ; au total, 60 % d'entre eux exercent une responsabilité en dehors de leur exploitation, contre 40 % à l'installation.

LES MESURES SOCIO-STRUCTURELLES ET PRATIQUES AGRI-ENVIRONNEMENTALES (cf. Annexes, *Tableaux 7, 8, 9*)

Les jeunes agriculteurs sont concernés par les différentes mesures d'aides prises par les Pouvoirs Publics pour moderniser les exploitations, compenser les baisses de prix, favoriser des systèmes de culture ou d'élevage moins intensifs, indemniser des cessations de production. On retiendra que la quasi-totalité des jeunes agriculteurs perçoivent, au moins, une indemnité compensatoire prévue dans le cadre de la politique agricole communautaire.

En matière de quotas laitiers, il n'est pas étonnant de constater que les jeunes agriculteurs souhaitent obtenir un accroissement de leur quota de l'ordre de 30 %. Celui-ci atteint 220 000 litres et a déjà augmenté de 37 % par rapport au quota initial à l'installation qui était de 160 000 litres.

Des adaptations de pratiques culturelles ont été suivies en matière de réduction des quantités d'engrais minéraux utilisés (50 %) et de produits phytosanitaires (1/3). D'autres modifications n'ont été adaptées que par une minorité, telles que la reconversion de terres arables en pâturages extensifs (7 %), la reconversion à l'agriculture biologique (0,5 %), autres : protection des races locales, de la faune ou de la flore (1 %). Toutefois, des projets de nouvelles pratiques sont déclarés par une proportion d'exploitants en augmentation.

LES AVANTAGES SUCCESSORAUx ET LE SALAIRE DIFFERE

Les agriculteurs ont perçu certains avantages successoraux dans une proportion de 33 % qui se répartissent ainsi :

- un salaire différé pour 24 % dont la valeur est inférieure à 100 000 F dans plus de la moitié des cas,
- une donation ou succession pour 17 %, inférieure à 300 000 F dans 2/3 des cas,
- autres aides en capital pour 5 %.

Le salaire différé a été obtenu à l'installation dans 3 cas sur 4, tandis que l'obtention des donations est plus tardive : plus de la moitié après 5 années d'activité. Seulement 5 % des conjoints ont bénéficié de ces avantages.

LES RESULTATS ECONOMIQUES (cf. Annexes, *Tableaux 10, 11, 12*)

Le revenu disponible agricole moyen par UTAF en 1992 et en 1993 avoisine 100 000 F (1). Il n'a pratiquement pas augmenté au cours de la période observée (en francs constants), alors que la production a augmenté de 20 % (cf. Annexes, *Tableau 10*).

En général, les exploitations restent dans les mêmes tranches de revenus : les 2/3 des exploitations qui avaient, 3 ans après l'installation, un revenu inférieur au revenu médian (87 000 F) continuent de se situer dans la moitié inférieure (cf. Annexes, *Tableau 11*).

On dénombre près de 20 % des exploitations ayant aux 2 extrémités de la période observée (année n + 2 et moyenne 1992 + 1993) un revenu disponible par UTAF toujours inférieur à 60 000 F, 20 % un revenu toujours supérieur à 120 000 F, et 50 % un revenu toujours supérieur à 60 000 F.

(1) Résultat courant d'exploitation moins les remboursements d'emprunts professionnels à long et moyen terme, plus les amortissements.

L'apport éventuel d'un revenu extérieur par les conjoints (30 % des exploitants ont un conjoint travaillant à l'extérieur pour un revenu moyen annuel de 70 000 F) contribue à augmenter les disparités des revenus des ménages. En effet, les revenus extérieurs, très dispersés, se combinent aléatoirement aux revenus agricoles également très dispersés.

L'observation de 3 groupes d'exploitations constitués à partir des niveaux de revenus obtenus 10 ans après l'installation permet de tirer quelques enseignements. Les bornes de revenus disponibles par UTAF, choisies à 60 000 F et à 120 000 F partagent l'échantillon en 3 groupes équivalents. Ceux-ci ne se différencient pas en fonction de l'orientation des productions ni de la nature juridique de l'exploitation. En revanche, la SAU, la valeur de la production et le taux d'endettement sont corrélés avec le revenu disponible (cf. Annexes, *Tableau 12*).

La même hiérarchie prédomine à l'installation. Une installation qui démarre sur une structure foncière réduite avec un taux d'endettement élevé est fortement pénalisée pour assurer son développement et parfois même sa pérennité.

La comparaison des situations et évolutions **entre statuts juridiques** s'avère délicate. Outre le fait que 20 % ont changé de statut juridique, les pratiques comptables ne sont pas homogènes quant au traitement de la rémunération du travail des associés et à l'affectation de certains emprunts à la société. Toutefois, les revenus disponibles par UTAF des jeunes agriculteurs en GAEC apparaissent nettement plus élevés : 114 000 F après déduction des remboursements des emprunts professionnels à long et moyen terme (32 000 F) non pris en compte dans la comptabilité du GAEC, contre 70 000 F pour les individuelles.

Il ne semble pas y avoir d'écarts de revenus liés aux situations familiales (célibataire, marié) ou aux situations professionnelles des conjoints.

Les résultats des exploitations ayant réalisé un PAM (ou un plan de développement avant 1985) ne s'avèrent pas meilleurs que les autres. Les données comptables du tableau 13 illustrent l'effet d'intensification et d'endettement pour les exploitations ayant réalisé un plan de développement ou un PAM au cours de la période observée. Elles ne concernent que les exploitations individuelles pour éviter les inconvénients liés aux comptabilités des sociétés. Les différences constatées ne sont pas dues aux distributions par OTE de chaque sous-échantillon qui sont proches. La comparaison des données pour l'OTE la plus importante (production laitière) indique des écarts identiques à ceux constatés pour l'ensemble des OTE.

La capitalisation et l'endettement en année $n + 3$ des exploitations avec PAM sont plus importants du fait que des exploitations ont commencé leur PAM pendant leur phase d'installation (3 premières années).

Alors que le niveau de l'endettement a diminué de 10 % pour les "sans PAM", il a augmenté de 20 % pour les "PAM". Les ratios liés à l'endettement (taux d'endettement, charge de la dette sur la production ou sur l'EBE) sont nettement meilleurs et ont mieux évolué pour les "sans PAM".

L'efficacité productive, mesurée par le ratio "EBE/production" apparaît également meilleure pour les "sans PAM" (40 contre 36). Les exploitations avec PAM obtiennent une production à l'ha supérieure de 20 % mais un EBE à l'hectare identique aux exploitations sans PAM.

Le surplus de production obtenue par les exploitations avec PAM est absorbé par un surplus de charges opérationnelles et de charges financières.

Le manque de fonds propres à l'installation apparaît fortement pénalisant (cf. Annexes, tableau 14). L'examen des données comptables des exploitations individuelles répartis en 3 sous-groupes déterminés en fonction du montant des apports personnels en année $n + 3$ confirme la nécessité de disposer d'un minimum d'apports personnels pour s'installer. Les exploitants démarrant avec moins de 200 000 F d'apports personnels empruntent davantage que les exploitants ayant des apports personnels supérieurs à 600 000 F malgré un actif total inférieur de moitié.

Une dizaine d'années après l'installation, les résultats des faibles apporteurs sont deux fois moindres que ceux des apporteurs du sous-groupe supérieur (39 000 F contre 79 000 F), alors que leur taux d'endettement est 2 fois plus élevé (69 % contre 32 %).

Les différentes aides directes acquises en 1993 sont estimées à 72 000 F en moyenne par exploitation, et représentent plus de la moitié du résultat courant. Les exploitations céréalières, de grandes cultures et d'élevages ovins obtiennent les aides les plus importantes dont le montant constitue la totalité du résultat courant (cf. Annexes, *Tableau 8*).

Les efforts d'agrandissement (la SAU a augmenté de 70 %), de modernisation (40 % ont réalisé un PAM), d'adaptation (la moitié a introduit ou modifié substantiellement une ou plusieurs productions) et les aides compensatoires à la baisse des prix n'ont finalement permis que de maintenir le niveau de revenu.

LA SITUATION FINANCIERE

Le capital mis en oeuvre a augmenté de près de 200 000 F et atteint 1 500 000 F. Le taux d'endettement est resté stable à 47 % mais les ratios indiquant le poids de la dette par rapport à la production ou à l'excédent brut d'exploitation ont sensiblement augmenté.

L'analyse des risques financiers au moyen d'une typologie (cf. Annexes, *Tableau 15*) déterminée par la combinaison de 3 ratios indique une détérioration de la situation sur 10 ans. Alors qu'en année $n + 3$, 24 % des exploitations présentaient un risque moyen ou élevé et 76 % un risque nul ou faible, elles sont, 10 ans plus tard, 36 % à avoir un risque moyen ou élevé et 64 % un risque nul ou faible.

Les exploitations à risque élevé sont passées de 5 % à 9 %.

Les exploitations individuelles sont plus exposées que les GAEC mais l'évolution du risque de ces derniers suit la même dégradation.

CONCLUSION

A l'issue de ce constat, il apparaît difficile de dresser un ou plusieurs profils d'agriculteurs ayant des situations initiales et des évolutions comparables. Aux facteurs strictement professionnels déjà très divers, viennent se greffer des situations familiales variées et un système de relations complexes ayant des effets importants sur les décisions prises par les exploitants.

Les trajectoires sont multiples : certains agriculteurs se sont mariés, sont entrés en société, ont agrandi et modernisé leur exploitation, se sont endettés, ont diversifié leurs productions, tandis que d'autres n'ont pas ou peu évolué.

La combinaison de ces nombreux facteurs conduit à des prises de décisions dont les conséquences sont déterminantes dans les trajectoires individuelles.

Pour l'échantillon considéré globalement, l'augmentation importante de la SAU (70 %) ne s'est traduite que par une augmentation modérée de la production (16 % en valeur), et de l'excédent brut d'exploitation (12 %), mais par une quasi-stagnation du revenu disponible par UTAF en francs constants (+ 4 %).

La croissance de l'actif total, en francs constants (200 000 F), autofinancée à 50 %, n'a pas permis une amélioration du taux d'endettement global (47 %) et a donc, par suite de charges financières accrues, pesé sur le niveau des résultats et aggravé la fragilité financière.

Parmi les critères objectifs qu'il est possible de mesurer, la situation financière de départ semble bien plus déterminante pour la réussite économique du projet que les caractéristiques structurelles de l'exploitation ou le type de production. Le manque initial de fonds propres et le surendettement qui en découle pénalisent fortement une partie des exploitations dans leur capacité à dégager un revenu suffisant et à assainir leur structure financière.

Malgré ces résultats contrastés et la quantité de travail fournie, 80 % des jeunes agriculteurs se déclarent plutôt satisfaits de leur situation et 66 % estiment les perspectives d'avenir plutôt favorables.

ANNEXES

LEXIQUE

ADASEA	<i>Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles</i>
CNASEA	<i>Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles</i>
CUMA	<i>Coopérative d'utilisation du matériel agricole</i>
DJA	<i>Dotation d'installation aux jeunes agriculteurs</i>
GAEC	<i>Groupement agricole d'exploitation en commun</i>
INRA	<i>Institut national de la recherche agronomique</i>
OTE	<i>Orientation technico-économique</i> calculée selon la méthode CNASEA, en fonction de la structure des ventes et de coefficients de marge brute standard
PAC	<i>Politique agricole commune</i>
SMIC	<i>Salaire minimum interprofessionnel de croissance</i>
SAU	<i>Surface agricole utile</i>
UTAF	<i>Unité de travail agricole familiale</i>

<p style="text-align: center;">LISTE DES CODES DE CESSATION D'ACTIVITE OU DE HANDICAPS</p>

0) PERSONNEL

01. décès
02. maladie, accident, invalidité du chef
03. maladie accident, invalidité du conjoint
04. maladie, accident, invalidité d'un associé
05. mésentente entre associés
06. séparation, divorce
07. les parents ou beaux parents n'avaient qu'une exploitation de faible taille économique
08. les parents ou beaux parents avaient une exploitation non rentable

1) STRUCTURE FONCIERE

10. superficie insuffisante
11. handicap géographique, agronomique, hydrologique important
12. origine non familiale des terres
13. obligation d'acheter de la terre ou les bâtiments d'exploitation

2) STRUCTURE FINANCIERE

20. apports personnels insuffisants
21. investissements trop importants
22. investissements insuffisants
23. endettement LMT trop important
24. endettement CT trop important

3) PRODUCTION/TRANSFORMATION/DISTRIBUTION

30. accident climatique (gel, grêle, sécheresse, inondation...)
31. accident sanitaire
32. quotas insuffisants
33. gestion technique (choix des productions, variétés, races, façons culturales mode d'alimentation, fumures, traitements...)
34. chute de cours
35. difficultés de commercialisation (organisme, collecte, mévente...)
36. gestion commerciale (mode distribution, stockage, choix variétés...)

4) CHARGES

40. charges proportionnelles trop élevées
41. charges de structure trop élevées
42. prélèvements privés trop élevés

TABLEAU 1

NOMBRE D'EXPLOITATIONS PAR DEPARTEMENT ET ZONE CEE

DEPARTEMENTS	ZONE CEE						TOTAL NB
	MONTAGNE		DEFAVORISEE		PLAINE		
	NB	%	NB	%	NB	%	
ARDENNES	-	-	5	7.6	61	92.4	66
CREUSE	23	33.3	46	66.7	-	-	69
DOUBS	54	72.0	20	26.7	1	1.3	75
FINISTERE	-	-	-	-	72	100.0	72
GARD	2	4.4	1	2.2	42	93.3	45
INDRE et LOIRE	-	-	15	22.1	53	77.9	68
LANDES	-	-	24	38.1	39	61.9	63
HAUTE LOIRE	50	100.0	-	-	-	-	50
MANCHE	-	-	-	-	81	100.0	81
SAONE et LOIRE	1	1.3	64	82.1	13	16.7	78
SOMME	1	1.3	-	-	79	98.8	80
TARN	18	25.0	54	75.0	-	-	72
VAUCLUSE	4	8.2	-	-	45	91.8	49
VIENNE	-	-	26	38.2	42	61.8	68
TOTAL	153	16.4	255	27.2	528	56.4	936

CARTE DES DEPARTEMENTS ENQUETES

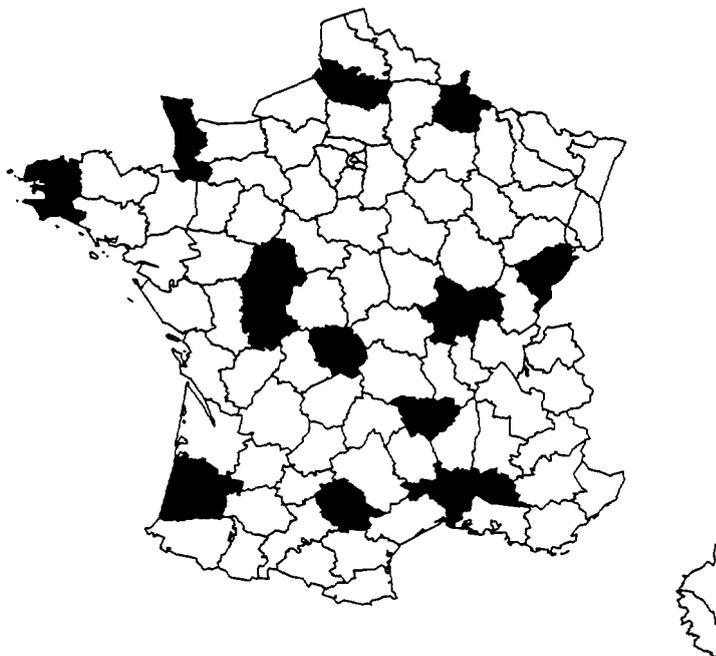


TABLEAU 2

DEGRE DE SATISFACTION PAR TRANCHE DE REVENU DISPONIBLE/UTAF EN 1992-1993
(en %)

RD/UTAF (en milliers de F)	DEGRE DE SATISFACTION			Nombre d'exploitations
	SATISFAIT	ASSEZ SATISFAIT	PAS SATISFAIT	
< 30	11	54	35	137
31 à 60	14	62	24	96
61 à 90	22	64	15	115
91 à 120	26	65	9	113
121 à 180	15	76	9	138
> 180	30	56	14	115
TOTAL	19	63	18	714

TABLEAU 3

PERSPECTIVES D'AVENIR PAR TRANCHE DE REVENU DISPONIBLE/UTAF EN 1992-1993
(en %)

(en milliers de F)	PERSPECTIVES D'AVENIR		Nombre d'exploitations
	FAVORABLES	NON FAVORABLES	
< 30	55	45	138
31 à 60	64	36	94
61 à 90	69	31	115
91 à 120	75	25	111
121 à 180	76	24	130
> 180	74	26	109
TOTAL	69	31	697

TABLEAU 4

DUREE DU TRAVAIL SUR L'EXPLOITATION (en heures) en 1993

	Moyenne par expl.	Nb de travailleurs	Moyenne par travailleur
Chef d'exploitation	2840	905	2 840
Conjoint	710	377	1 710
Associés (hors conjoint)	1 020	283	3 260
Aides familiaux	210	136	1 370
Salariés permanents	230	81	2 530
Salariés temporaires	240	126	1 700
Stagiaires	30	57	520
TOTAL	5 270	-	-

TABLEAU 5

REPARTITION DES EXPLOITATIONS PAR OTE
3 ANS APRES L'INSTALLATION ET EN 1993

O T E	N + 3		1 9 9 3	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%
110 - CÉREALES	79	8,8	71	8.1
120 - GRANDES CULTURES	105	11,7	70	7.9
280 - MARAÎCHAGE	10	1,1	26	3.0
290 - FLEURS & HORTICULTURE DIVERSES	22	2,4	6	0.7
370 - VIN DE QUALITÉ	26	2,9	34	3.9
380 - AUTRE VITICULTURE	24	2,7	13	1.5
390 - FRUITS & AUTRES CULTURES PERMANENTES	13	1,4	20	2.3
410 - BOVINS LAIT	280	31,2	278	31.9
420 - BOVINS VIANDE	95	10,6	118	13.5
430 - BOVINS LAIT/VIANDE	6	0,7	7	0.8
440 - AUTRES HERBIVORES	43	4,8	35	4.0
500 - GRANIVORES	25	2,8	34	3.9
600 - POLYCULTURE	27	3,0	37	4.2
710 - HERBIVORES & GRANIVORES	14	1,6	30	3.4
720 - GRANIVORES & HERBIVORES	16	1,8	9	1.0
810 - HERBIVORES & AGRICULTURES	88	9,8	49	5.6
820 - AUTRES "CULTURE - ÉLEVAGE"	25	2,8	31	3.6
TOTAL	898	100,0	898	100,0

TABLEAU 6

ENVIRONNEMENT TECHNICO - ECONOMIQUE - SOCIAL

	% A l'installation	% en 1993
Régime d'imposition agricole		
1. Forfait	83	47
2. Transitoire	-	1
3. Réel simplifié	6	21
4. Réel normal	10	27
Comptabilité - gestion - appui technique		
. Comptabilité de gestion (hors TVA)	90	80
. Conseiller gestion	70	60
. Conseiller technique organisme développ.	45	40
. Conseiller commercial privé ou coopérative	49	51
. Contrôle laitier, de croissance	35	35
Adhésion information		
. GVA, CETA	39	38
. CUMA	31	48
. Copropriété matériel, cercle machines	45	52
. entr'aide	71	72
. syndicat	65	61
. presse agricole	86	85
. maître exploitant stage 6 mois	0	5
Responsabilités extérieures		
. professionnelle (coop., crédit, MSA,...)	20	37
. syndicale	13	19
. associative non professionnelle	22	26
. élective non professionnelle	8	16

TABLEAU 7

MESURES SOCIO-STRUCTURELLES
% de bénéficiaires

	réalisés depuis l'installation	en projet
Plan d'Amélioration Matérielle	42	12
Cessation d'Activité laitière	4	1
Retrait pluriannuel des terres arables	3	2
Primes OGAF	10	3
Boisement terres agricoles	1	1
PARA (Plan d'Aide au Revenu Agricole)	21	-
DJA obtenue par le conjoint	6	-

TABLEAU 8

PRIMES PAC
Pourcentage de bénéficiaires et montants acquis en 1993 par bénéficiaire

	%	MONTANTS
Indemnités compensatoires de handicaps naturels	30	21 000
Primes compensatoires	80	50 000
Jachères PAC	35	21 000
Jachères industrielles	2	8 000
Primes à la vache allaitante	25	27 000
Primes aux bovins mâles	24	11 000
Primes ovine	9	29 000
Primes à l'herbe	28	13 000
TOTAL	93	68 000

TABLEAU 9

DROITS A PRODUIRE ET SURFACES PRIMEES
(moyenne des bénéficiaires en 1993)

Quotas laitiers (en litres)	220 000
Références en vaches allaitantes (nombre)	51
Références ovines (nombre)	149
Quotas betteraves (ha)	8
Jachères PAC (ha)	16
Primes à l'herbe (ha)	66

TABLEAU 10

DONNEES COMPTABLES

(en milliers de francs constants 1993, moyenne 1992-1993 en n + 10)

	Ensemble		Individuelles		GAEC	
	n + 3	n + 10	n + 3	n + 10	n + 3	n + 10
Nombre d'exploitations	611	611	355	355	136	136
Production	664	791	416	498	1 243	1 363
EBE	226	262	153	186	408	426
Résultat courant	126	128	84	96	234	206
Revenu disponible	162	182	99	90	321	362
Nombre d'UTAF	1.6	1.7	1.2	1.4	2.5	2.5
Revenu disponible/UTAF	96	100	83	70	125	114
Apports personnels	681	770	431	568	1 285	1 248
Total dettes	592	693	453	469	934	1 104
Total bilan	1 272	1 460	884	1 027	2 219	2 356
Taux d'endettement	48	46	51	45	41	44
Charge de la dette/production	12	17	14	20	8	13
Charge de la dette/EBE	40	59	45	62	29	50
EBE/Production	35	36	37	39	34	33
Dettes CT/Actif circulant	54	45	46	43	67	44
SAU	47	69	34	50	81	102

TABLEAU 11

DISPERSION DU REVENU DISPONIBLE/UTAF

TRANCHES DE RD/UTAF (en milliers de F. 1993)	1er décile < 0	1er quartile < 38	médiane < 87	3ème quartile > 144	9ème décile > 200
<i>au terme de 3 ans (1)</i>					
Nombre	58	148	304	154	61
%	10	25	50	25	10
<i>au terme de 10 ans</i>					
Nombre	50	144	287	150	82
%	8	24	47	25	14
<i>au terme de 3 et 10 ans (2)</i>					
Nombre	13	68	197	75	21
%	2	11	34	12	6
% (2) / (1)	22	46	65	49	34

TABLEAU 12

**COMPARAISON DE DONNEES COMPTABLES
en année n + 3 et n + 10 (moyenne 1992-1993)**

	RD/UTAF 1992-1993 < à 60 000 F		RD/UTAF 1992-1993 compris entre 60 000 F - 120 000 F		RD/UTAF 1992-1993 > 120 000 F	
	n + 3	n + 10	n + 3	n + 10	n + 3	n + 10
Nombre d'exploitations	214	214	191	191	206	206
Production	483	549	594	672	918	1 154
Excédent brut d'exploitation	142	143	200	226	336	419
Résultat courant	60	33	114	112	206	241
Revenu disponible	80	23	139	149	269	373
Nombre UTAF	1.4	1.7	1.5	1.6	1.9	1.9
Revenu disponible/UTAF	57	8.7	92	91	140	202
Dettes totales	546	627	553	602	675	847
Total bilan	966	1 046	1 170	1 357	1 685	1 987
Taux d'endettement	0.56	0.56	0.47	0.42	0.40	0.39
Charge de la dette/product.	0.14	0.24	0.12	0.16	0.09	0.11
Charge de la dette/EBE	0.53	0.96	0.41	0.49	0.26	0.32
EBE/Production	0.32	0.30	0.36	0.38	0.39	0.40
Dettes CT/actif circulant	0.60	0.57	0.53	0.43	0.47	0.35
SAU	34	50	46	64	63	91

TABLEAU 13

**COMPARAISON DE DONNEES COMPTABLES DES EXPLOITATIONS INDIVIDUELLES
AVEC OU SANS PAM**

en année n + 3 et n + 10 (moyenne 1992-1993)

	avec PAM		sans PAM	
	n + 3	n + 10	n + 3	n + 10
Nombre d'exploitations	141	141	213	213
Production	457	587	390	440
Excédent brut d'exploitation	161	197	148	179
Résultat courant	83	96	84	95
Revenu disponible	97	84	100	94
Nombre UTAF	1.3	1.5	1.2	1.3
Revenu disponible/UTAF	78	63	85	74
Dettes totales	535	635	400	359
Total bilan	998	1 218	808	901
Taux d'endettement	54	52	50	41
Charge de la dette/product.	15	21	13	19
Charge de la dette/EBE	48	69	43	57
EBE/Production	36	36	38	40
Dettes CT/actif circulant	50	48	43	39
SAU	35	53	33	48

TABLEAU 14

**COMPARAISON DES DONNEES COMPTABLES SELON L'IMPORTANCE DES APPORTS
PERSONNELS A L'INSTALLATION (exploitations individuelles)
en année n + 3 et n + 10 (moyenne 1992-1993)**

	Apports < 200 000 F		Apports compris entre 200 000 et 600 000 F		Apports supérieurs à 600 000 F	
	n + 3	n + 10	n + 3	n + 10	n + 3	n + 10
Nombre d'exploitations	78	78	197	197	82	82
Production	376	440	410	517	468	498
Excédent brut d'exploitation	106	151	150	195	204	195
Résultat courant	34	79	86	100	126	99
Revenu disponible	43	56	98	100	152	101
Nombre UTAF	1.2	1.4	1.2	1.4	1.3	1.4
Revenu disponible/UTAF	33	39	81	78	133	79
Apports personnels	94	143	388	601	857	902
Dettes totales	494	542	436	461	457	420
Total bilan	588	699	823	1 043	1 314	1 314
Taux d'endettement	76	69	49	41	33	32
Charge de la dette/product.	17	23	14	19	12	20
Charge de la dette/EBE	66	77	44	57	28	59
EBE/Production	31	36	37	39	44	42
Dettes CT/actif circulant	82	72	40	37	25	27
SAU	30	47	32	52	40	50

TABLEAU 15

LES GROUPES DE RISQUE

Une typologie des groupes de risques financiers (1) établie à partir des 3 indicateurs les plus pertinents et les plus synthétiques permet de mieux appréhender le risque financier encouru par les exploitations.

Définition de la typologie :

RATIOS ET SEUILS RETENUS

	SEUIL D'ALERTE	SEUIL CRITIQUE
Dettes totale/actif total	60	80
Annuités/produit brut	15	20
Dettes CT/actif circulant	50	100

Chaque exploitation reçoit une note pour chacun des 3 ratios, déterminée en fonction du risque :

- 0 = inférieur au seuil d'alerte ;
- 1 = compris entre le seuil d'alerte et le seuil critique
- 2 = supérieur au seuil critique

A partir de sa note totale, elle est affectée à l'une des 4 classes de typologie :

- **risque nul** : pour les exploitations dont la valeur de chacun des trois ratios est inférieure au seuil d'alerte ($R1 + R2 + R3 = 0$) ;
- **risque faible** : pour les exploitations dont aucun des trois ratios ne dépasse le seuil critique ($R1 < 2$ et $R2 < 2$ et $R3 < 2$) ;
- **risque moyen** : pour les exploitations dont un des trois ratios dépasse le seuil critique mais dont la note totale reste inférieure à 4 ($R1 + R2 + R3 < 4$) ;
- **risque élevé** : pour les exploitations agricoles dont la valeur d'un ratio est supérieur au seuil critique et dont les deux autres ratios sont supérieurs au seuil d'alerte ($R1 + R2 + R3 \geq 4$).

**REPARTITION DES EXPLOITATIONS EN FONCTION DU RISQUE FINANCIER
en année n + 3 et n + 10 (moyenne 1992 et 1993)**

RISQUE en n + 3	RISQUE en 92 et 93				TOTAL
	Nul	Faible	Moyen	Elevé	
Nul	33	11	10	2	56
Faible	6	7	6	1	20
Moyen	3	4	9	4	19
Elevé	1	1	2	1	5
TOTAL	42	22	27	9	100

(1) Typologie établie par le laboratoire d'économie de l'INRA-Nantes (F. COLSON).